

**2009/1598 - Apport consenti au compte courant d'associés de la SACVL pour un montant maximum de 25 millions d'Euros** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport 2009/1598 a trait à l'apport consenti au compte courant d'associés de la SACVL pour un montant maximum de 25 millions d'euros.

Il s'agit donc d'une somme de 25 millions d'euros maximum pour une durée de 2 années maximum avec une rémunération Euribor 3 mois préfixée J-2 ouvrée et révisable trimestriellement. Telles sont les conditions qui sont celles de cet apport en compte courant de la part de la Ville, actionnaire à 76 % de la SACVL.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes très attachés à l'avenir de la SACVL, cette société joue en effet un rôle très important au niveau de la Ville de Lyon. Actuellement son parc locatif comporte plus de 8 500 logements, ce sont donc autant de familles qui sont concernées de très près par les évolutions de cette société.

Nous savons donc que des négociations sont actuellement en cours. Dans ce contexte, nous avons décidé de retirer notre intervention sur le fond afin de ne pas perturber ces négociations.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous transmettre dès la rentrée une information complète pour que les élus de la Ville soient pleinement informés. Nous souhaitons également qu'un débat au Conseil municipal ait lieu cet automne pour aborder le fond du dossier et débattre des perspectives de développement de la SACVL. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre sens de la responsabilité.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, vous avez souhaité que nous n'intervenions pas sur ce dossier pour ne pas gêner les discussions en cours actuellement et qui doivent permettre à la SACVL de sortir d'un placement toxique qu'elle a contracté en 2007.

Je tiens à vous rassurer, notre intention n'est pas de rendre plus difficiles des discussions déjà compliquées, elle n'est pas non plus de fragiliser un peu plus la SACVL qui est un organisme auquel nous sommes tous très attachés et convaincus de son utilité.

Pour autant, quelle est aujourd'hui la situation ? En 2007, la SACVL s'est engagée sur un produit spéculatif à risque pour sécuriser sa dette, mais pour en sortir, a dû provisionner 30 millions d'euros sur son budget 2008. Elle doit donc en sortir rapidement car plus le temps passe plus la note augmente.

Mais provisionner c'est une chose. Ensuite il faut payer.

C'est la raison pour laquelle la SACVL a décidé de vendre une partie de son patrimoine soit plus de 500 logements pour lui permettre dans des conditions qui bien sûr ne sont pas les meilleures, d'abord parce qu'il faut vendre vite et l'urgence en la matière est rarement productive, et ensuite parce qu'on le sait la période aujourd'hui n'est pas des plus favorable à ce genre de transaction et on ne sait pas quand elle le redeviendra.

Et c'est là où intervient votre délibération : apporter au compte courant d'associés 25 millions d'euros pour permettre justement à la SACVL de payer la banque en attendant la vente des bijoux de famille.

Vous dites dans la délibération de manière adroite « permettre à la SACVL d'accéder à des ressources financières durant une période de restructuration de son bilan, et constituer une facilité de trésorerie dans l'attente de recettes importantes que la SACVL doit percevoir dans les mois à venir.

Par contre, vous ne dites pas pourquoi la SACVL a besoin d'une facilité de trésorerie de 25 millions d'euros. Et là est le problème.

Car en réalité, c'est pour payer l'addition d'un choix pour le moins risqué. En d'autres termes, la SACVL aurait pu utiliser cette somme pour financer des logements sociaux, au profit de plus de 500 familles, soit plus de 1 500 personnes. Au lieu de cela, elle va enrichir un établissement bancaire, au détriment de ceux qui aujourd'hui, et ils sont nombreux, sont en attente d'un logement social. Ils apprécieront...

Le 26 mars dernier, je vous avais alerté sur cette situation, et je vous avais déjà demandé des explications sur ce swap dont la sortie était alors estimée aux alentours de 19 millions d'euros. Vous n'aviez pas jugé utile de me répondre.

3 mois et demi plus tard, alors que la note a considérablement augmenté, je réitère ma demande, et vous présente une question et une requête.

La question est : comment se fait-il que la SACVL, dont vous êtes actionnaire à près de 80 %, ait pu dériver de cette manière, entraînant la nécessité pour elle d'une provision de 30 millions d'euros ?

Ensuite, une requête : dans la délibération que vous nous présentez, avec l'apport de 25 millions d'euros en compte courant d'associés, vous demandez à la SACVL de vous fournir de manière systématique ses comptes annuels dès leur approbation pour permettre un contrôle financier. Est-ce que cela veut dire que ce n'était pas le cas auparavant ? Quels sont les liens que vous entretenez aujourd'hui avec le Président de la SACVL et avec vos Adjointes et élus de votre Majorité présents aux Conseils d'Administration ? Et vous nous demandez donc de vous fournir, dès la rentrée de septembre (si j'ai bien compris, nous aurons un débat sur ce sujet), les outils et les moyens existants que vous utilisez pour suivre et contrôler l'activité de l'ensemble des SEM où la Ville de Lyon est majoritaire.

Pour finir, bien sûr, notre Groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

M. TETE Etienne, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Groupe donne acte de ce rapport urgent pour permettre de régler les problèmes de trésorerie de la SACVL. Cependant, prenons exemple sur une tradition socialiste : les Verts gardent leur droit d'inventaire mais pour améliorer cette tradition, ils pourraient l'utiliser un jour.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je répondrai très brièvement. Effectivement, nous sommes en pleines négociations et je pense que ce n'est pas la peine aujourd'hui de reprendre le dossier dans son ensemble pour ne pas gêner précisément cette négociation, comme l'a souligné Mme Bouzerda.

**Je** dirais simplement, Monsieur Hamelin, que vous êtes parfaitement informé de la situation puisque vous êtes tout comme moi, membre du Conseil d'Administration de la SACVL. Vous connaissez tous les tenants et aboutissants. Et je vous assure effectivement que plus tard, nous aurons un débat et une information complète.

De la même façon, vous savez Monsieur Hamelin, que nous avons diligenté des expertises internes dont on attend également des rapports complets qui seront publics, et dont vous aurez bien évidemment connaissance, ainsi que tous les membres de ce Conseil.

Donc les questions que vous posez, le sont en fait pour les besoins de la cause. En effet, vous savez pertinemment que ces mêmes questions sont posées au sein de la SACVL, et que vous aurez les réponses, en même temps que tout le monde, c'est-à-dire au mois de septembre.

M. LE MAIRE : Merci bien. En tant que Maire de Lyon, bien évidemment, je suis ce dossier avec attention pour que les intérêts de la Collectivité locale soient préservés, pour que les intérêts des locataires soient également préservés. C'est donc un dossier sur lequel nous aurons l'occasion de nous exprimer les uns et les autres à la rentrée dans la transparence la plus totale.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)